



L'Atelier Delle

Delle

9-13 rue de Delle

-

VILLEURBANNE

Notice descriptive

Gamme Privilège



1. Le Bâtiment

- 1.1. Gros œuvre
- 1.2. Façades
- 1.3. Couverture
- 1.4. Isolation thermique
- 1.5. Isolation phonique

2. Les aménagements extérieurs

- 2.1. Travaux extérieurs
- 2.2. Espaces verts
- 2.3. Jardins privatifs

3. Les parties communes

- 3.1. Aménagement du hall d'entrée et des coursives de l'immeuble
- 3.2. Ascenseur
- 3.3. Escalier

4. Les stationnements véhicules

- 4.1. En sous-sol de l'immeuble

5. Les appartements

- 5.1. Menuiseries intérieures
- 5.2. Menuiseries extérieures
- 5.3. Cloisons
- 5.4. Peintures
- 5.5. Revêtements muraux
- 5.6. Faïences
- 5.7. Equipements sanitaires
- 5.8. Equipements ménagers
- 5.9. Terrasses et jardins privatifs
- 5.10. Electricité
- 5.11. Chauffage/Production d'eau chaude
- 5.12. Télévision/Téléphone
- 5.13. Ventilation

6. L'équipement Électrique



L'Atelier Delle

1.1. Gros œuvre

- Ossature générale en béton armé et en maçonnerie agglomérés de béton ou maçonnerie de terre cuite selon plans architecte et étude technique
- Murs extérieurs de façade en maçonnerie agglomérés de béton ou terre cuite ou béton armé
- Structure horizontale en plancher, dalle pleine en béton à tous les niveaux habités, épaisseur 20 cm minimum
- Murs séparatifs des logements en béton selon étude technique et acoustique

1.2. Façades

Emplacement selon plan de façade, calepinage et teinte au choix de l'architecte :

- Enduit hydraulique monocouche en finition frottassé
- Façade existante conservée
- Porte centrale en ferronnerie
- Gardes corps en acier laqué ou en béton surmontés de lisses métalliques
- Pergolas métalliques
- Séparatifs de terrasse en verre opalescent
- Menuiseries extérieures en aluminium
- Appuis et encadrements des menuiseries en béton

1.3. Couverture

Selon plan architecte

- Toitures tuiles, tuiles en terre cuite selon localisation des plans architecte
- Descentes des Eaux Pluviales et gouttières implantées selon plan architecte

1.4. Isolation thermique

Conforme à la réglementation thermique en vigueur, selon étude thermique RT 2012

- Isolation des murs périphériques par complexe isolant intérieur ou extérieur suivant étude thermique
- Isolation des toitures terrasses au-dessus des parties habitables par complexe isolant, épaisseur selon étude thermique
- Isolation projetée ou panneaux isolants fixés mécaniquement en sous-face des parties habitables en plafond des locaux non chauffés et des parkings selon étude thermique.

1.5. Isolation phonique

Conforme aux normes en vigueur

- Isolation entre logements superposés par dalles pleines de 20 cm d'épaisseur au minimum et entre logements mitoyens par murs béton plein de 18 cm selon étude technique
- Carrelage et plinthes posés sur isolant de désolidarisation
- Cloisonnement des gaines sanitaires d'appartement en parois de 50 à 100mm d'épaisseur avec laine de verre incorporée selon la nature des pièces concernées
- Double vitrage et joints périphériques des ouvrants des menuiseries extérieures
- Joints périphériques de porte palière
- Isolation des bas de portes palières par "seuil à la suisse" équipé d'un joint caoutchouc
- Mécanisme de chasse des WC avec l'option « silencieux » du fabricant
- Groupe de ventilation mécanique posé sur plots anti-vibratiles
- Bouches d'entrée d'air adaptées à l'isolation acoustique de façade prescrite, positionnées sur menuiseries extérieures ou murs de façade pleins

2. Les aménagements extérieurs



2.1. Travaux extérieurs

- Raccordement des eaux pluviales au réseau collectif par l'intermédiaire d'un système de rétention selon prescriptions d'urbanisme.
- Raccordement aux réseaux publics d'eaux usées, d'eau potable, de gaz, d'électricité et de téléphonie
- Eclairage par candélabres ou bornes lumineuses dans la cour intérieure
- Cheminement piéton et aire de repos en stabilisé
- Cour intérieure composée de pavés en grès ou béton imprimé type pavé
- Muret en brique beige
- Escalier extérieur en béton et acier laqué
- Clôture et portillon en limite de parcelle en serrurerie sur muret – emplacement selon localisation des plans de l'architecte
- Abri vélo couverts avec râteliers
- Fermeture par le portail général de la résidence à commande électrique et portail piétons selon plans

2.2. Espaces verts

- Aménagement et plantations selon plans et étude de l'architecte avec arrosage automatique selon le type de végétaux pour les parties communes
- Jardinières en béton ou bois ou matériau composite, livrées avec de la terre
- Potager participatif composé de plantes aromatiques, localisation selon plans architecte

2.3. Jardins privatifs et jardinières

- Engazonnement
- Clôture selon plans architecte : ganivelle + haie privative
- Jardinières sur terrasse en béton ou bois ou matériau composite, livrées avec de la terre

3. Les parties communes

3.1. Aménagement des halls et des coursives de l'immeuble

- Aménagement des halls d'entrée (selon étude de décoration établie par l'architecte) :
 - Sols en carreaux de grès cérame 60 x 60 minimum
 - Murs : finition au choix de l'architecte
 - Miroir
 - Faux plafonds acoustiques décoratifs
 - Eclairage par appliques ou spots ou plafonniers, fonctionnement sur détecteurs de présence
- Boîtes aux lettres normalisées « La Poste », emplacement suivant plan architecte
- Ensemble porte d'entrée de l'immeuble en aluminium laqué fermée par ventouse électromagnétique, commandée par vidéophone depuis le combiné de l'appartement
- Aménagement des coursives d'étages (selon choix décoratifs de l'architecte) :
 - Sols en carreaux de grès émaillé 45 x 45 minimum
 - Murs : finition au choix de l'architecte
 - Eclairage par appliques ou spots ou plafonniers, fonctionnement sur détecteurs de présence
 - Faux plafonds acoustiques selon calepinage architecte

3.2. Ascenseur

- Ascenseur desservant tous les niveaux
- Prestations intérieures de la cabine selon choix de l'architecte

3.3. Escaliers

- En béton : marches revêtues de peinture anti poussière et murs en peinture projetée (gouttelette) pour escalier encoignonné de secours des étages
- Escalier du bâtiment C : en béton. Marches revêtues de carrelage et murs en peinture lisse

4. Les stationnements véhicules

4.1. En sous-sol de l'immeuble

- Garages et Parkings (nombre et emplacement suivant plans), sol et murs laissés brut de structure
- Emplacements de parkings délimités et numérotés au sol par une peinture
- Portes de garage métalliques basculantes manuelles, selon plans
- Eclairage des circulations voitures et accès ou sorties piétons par tubes fluorescents et hublots étanches commandés par détecteurs, éclairage de sécurité conforme aux normes (pas d'installation dans les places privatives).
- Ventilation générale du parking selon normes de sécurité et dispositions selon plans architecte.
- Fermeture générale de l'ensemble du sous-sol par portail métallique laqué en usine à commande électrique

5. Les appartements

5.1. Menuiseries intérieures

- Porte palière design rainurée à rive droite (motif au choix du maître d'œuvre) isolante aux bruits aériens avec joint périphérique isophonique et encadrement bois côté courside, serrure sécurité 3 points classement A2P* et microviseur, seuil à la "Suisse"
- Portes de distribution design rainurées à recouvrement sur huisseries métalliques, poignées en aluminium anodisé
- Portes de placards décor frêne blanc coulissantes ou ouvrant à la française (sur placards de faibles dimensions) - nombre et dimensions selon plans
- Aménagement intérieur des placards d'entrée et chambres, selon plans, composé d'une penderie avec tringle et étagères en mélaminé blanc
- Escaliers des duplex (selon plans) : escaliers en bois avec contremarche

5.2. Menuiseries extérieures

- Menuiseries avec double vitrage isolant
- Fenêtres aluminium à un ou deux vantaux, ouvrant à la française suivant plans
- Portes fenêtres aluminium à un ou deux vantaux, ouvrant à la française selon plan (Châssis fixe ou semi fixe suivant plans)
- Verre granité dans les salles de bain
- Volets roulants PVC et coffre PVC apparent dans toutes les pièces sauf salle de bain (pas de volet) suivant dispositions techniques et plans architecte, commande électrique dans toutes les pièces
- Brises soleils orientables en aluminium, selon plans

5.3. Cloisons

- Cloisons de distribution en panneaux alvéolaires à parement de plâtre de 50mm d'épaisseur et de 50 à 100 mm pour les gaines techniques d'appartements en séparation de pièces

5.4. Revêtements muraux

- Plafonds : peinture blanche lisse
- Murs des séjours, hall d'entrée, chambres et dégagements : peinture blanche lisse



L'Atelier Delle

- Murs des salles de bains et WC : peinture blanche lisse
- Peinture sur menuiseries intérieures

5.5. Revêtements de sol

- Carrelage 60 x 60 minimum grès cérame dans toutes les pièces, y compris placards, teinte à choisir dans notre sélection - Plinthes assorties
- Dalles céramiques 60x60 environ posées sur plots, teinte au choix du maître d'œuvre

5.6. Faïences

Espace cuisine :

Pas de faïence.

Salles de bains et salles d'eau

Faïence 30 x 60 minimum sur toute la hauteur du mur à partir du sol sur les 3 côtés au-dessus de la baignoire (y compris le tablier) ou sur les 2 ou 3 côtés au-dessus du bac à douche. Teinte à choisir dans notre sélection.

5.7. Equipements sanitaires

Salles de bains et salles d'eau : suivant plans

- Meuble salle de bain en bois mélaminé sur pieds, 1 ou 2 vasques (selon plans) équipé de portes ou de tiroirs couleur au choix dans la gamme du fabricant avec plan de toilette stratifié (profondeur environ 50 cm), couleur au choix du M. d'Ouvrage et vasque en porcelaine de couleur blanche ou avec plan de toilette en résine et vasque moulée
- Robinet mitigeur chromé norme NF (suivant plans),
- Ciel lumineux assorti ou éclairage « design » (en applique)
- Miroir rectangulaire au-dessus du plan vasque
- Baignoire en acier émaillé blanc (dimension selon plans) avec robinet mitigeur chromé à inverseur, norme NF
- Bac à douche en céramique blanche ou en résine à poser et paroi de douche en verre avec porte. Mitigeur chromé norme NF, barre support de douchette multijets

WC :

- Cuvette de WC à réservoir attenant à commande double chasse (normale et économique)
- Attente (1) dans les WC ou la SDB si espace libre suffisant et si possible selon réglementation technique pour alimentation et évacuation d'un lave-linge (non fournis)

Les alimentations eau froide et eau chaude des appareils seront réalisées en tube cuivre ou polyéthylène et les évacuations en tube PVC. Les raccordements sanitaires seront positionnés en apparent au niveau des plinthes dans toutes les pièces humides (salle de bain, salle d'eau, WC et cuisine).

5.8. Equipements ménagers

Espace cuisine :

- Néant (Sur demande : un évier inox double bac avec égouttoir sur meuble en mélaminé blanc équipé de deux portes et d'une étagère)
- Attentes (2) sous évier pour alimentation et évacuation d'un lave-vaisselle et d'un lave-linge (non fournis)

5.9. Terrasses et Jardins privatifs (selon plans)

- Points lumineux et applique
- Robinet de puisage pour les terrasses privatives supérieures à 20m² et les jardins privatifs

5.10. Electricité

- Installation électrique encastrée répondant aux normes en vigueur et comprenant points lumineux, prises de courant régulièrement réparties
- Appareillage électrique blanc

5.11. Chauffage/ Production d'eau chaude

Suivant étude technique

- Chauffage du logement par la chaudière individuelle gaz
- Radiateurs acier laqués d'usine
- Régulateur général (horloge de programmation avec thermostat) dans le séjour ou entrée
- Robinet thermostatique sur radiateurs dans toutes les autres pièces sauf séjour
- Canalisations encastrées avec raccordement apparent sous chaudière et radiateurs
- Eau chaude sanitaire produite par la chaudière individuelle gaz du logement
- Radiateur sèche-serviette dans les salles de bain

5.12. Télévision/Téléphone

- Téléphone : Prise de communication au format RJ45 (dans les pièces principales)
 - Télévision : Prises RJ45 (séjour et 1 chambre) permettant la réception de l'ensemble des chaînes TNT françaises et Canal +.
- Réseau compatible avec la télédistribution par numérique pour un raccordement futur de la résidence au à une parabole.

5.13. Ventilation

- Ventilation mécanique contrôlée avec entrées d'air dans les menuiseries ou dans mur de façade des pièces principales et bouches d'aspiration dans les salles de bain, salles d'eau, cuisines et WC suivant étude technique et réglementation en vigueur.

Garanties :

Acheter dans le neuf vous permet de disposer de garanties légales solides et de recourir à notre Service Après-Vente (SAV).

La résidence bénéficie de 3 garanties portant sur une durée et un objet précis.

Chacune peut être mise en jeu par courrier recommandé ou appel à notre SAV, qui s'oblige à y répondre dans les meilleurs délais sauf usure normale ou usage abusif.

La garantie de parfait achèvement : elle a pour objet tout problème constaté dans l'année suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur, excepté tout problème à caractère apparent non constaté à la livraison.

La garantie biennale de bon fonctionnement : elle a pour objet tout problème de bon fonctionnement des équipements constaté dans les 2 années suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur, dans la limite de la garantie du fabricant.

La garantie décennale : elle a pour objet tout désordre touchant la solidité du logement et l'impropriété à destination pendant les 10 premières années suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur.

Contrôle :

Le contrôle de conformité aux règlements de construction est assuré par le bureau de contrôle VERITAS à Lyon.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications à ce descriptif étant entendu que les prestations modifiées ne seront en aucun cas inférieures aux prestations énoncées dans ce descriptif.



6. L'Équipement électrique

Palier

1 BP sonnette

Entrées

1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV

1 PC 16 A

1 DTI (prise test téléphone)

1 vidéophone

Séjours

1 PL (BOIT CENTR) sur SA

1 PC 16 A par tranche de 4m², hors kitchenette comptabilisée pour 4m² (5 PC minimum)

2 prises RJ45

1 prise téléphone

Chambres

1 PL sur SA

3 PC 16 A

1 prise téléphone

1 prise RJ45

1PC 16A sous l'interrupteur pour la chambre principale

Coin cuisine T1

1 PL en applique

2 PC 16A

2 PC 16A sur plan de travail

2 PC 16A sur circuit spécialisé

1 sortie 32A

Coin cuisine T2

1 PL en applique

3 PC 16A

2 PC 16A sur plan de travail

3 PC 16A sur circuit spécialisé

1 sortie 32A (boitier de raccordement)

Coin cuisine T3, T4 et T5

1 PL sur SA

1 PL en applique (au-dessus évier)

3 PC 16A

4 PC 16A sur plan de travail

3 PC 16A sur circuit spécialisé

1 sortie 32A

1 prise téléphone

Salle de Bains/salle d'eau principale

1 PL en applique sur SA

1 PL sur SA

2 PC 16 A (dont une à l'entrée)

Salle d'eau secondaire

1 PL sur SA

1 PC 16 A



L'Atelier Delle

WC indépendant

1 PL sur SA

1 PC 16A (à l'entrée)

Dégagement

1 PL sur SA ou VV

1 PC 16 A

Dressing

1 PL sur SA

1 PC 16 A

Balcon/Terrasse

1 PC 16 A étanche

1 PL sur SA

Légende

PL : Point Lumineux

VV : Va et Vient

SA : Simple Allumage

BP : Bouton Poussoir

PC : Prise de Courant